



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE RÉGULATION

**Consultation publique sur la méthode de détermination des tarifs
d'utilisation des réseaux électriques de transport, de distribution et
industriels pour l'année 2009.**

21 mars 2008

Conformément à l'article 20.1 de la loi du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité (ci-après : la Loi), l'Institut met en consultation publique le document suivant :

Konsultationspapier – Netzentgelte Strom

Ce document de consultation résume les principes directeurs de la détermination des coûts de gestion des réseaux et de leur transposition en tarifs d'utilisation du réseau ainsi qu'en tarifs des services accessoires à l'utilisation du réseau.

La consultation est organisée conformément à l'article 59 de la Loi.

L'Institut invite toutes les parties intéressées à adresser leurs commentaires et réactions au sujet du document de consultation, **au plus tard le 16 mai 2008** :

- par courrier électronique, à l'adresse suivante : energie@ilr.lu,
- par courrier postal à : Institut Luxembourgeois de Régulation, L-2922 Luxembourg.

Les contributions reçues sont publiées, sauf les passages indiqués par la partie intéressée comme étant confidentiels.